

PAYER VOS COTISATIONS

EN RETRAITE

par le portail

www.net-entreprises.fr

Vous envoyez directement vos données aux organismes de protection sociale (AGIRC, ARRCO, CNAV, URSSAF, Pôle emploi...) et vous effectuez votre ordre de paiement à l'avance. Le prélèvement est opéré le jour de l'échéance.

Avec net-entreprises.fr, vous bénéficiez d'un délai de règlement supplémentaire.

Problème de connexion, de mot de passe ou d'accès refusé ?

pour les entreprises

► N°Indigo 0 820 000 516

0,09 € TTC / MN

pour les comptables

► N°Indigo 0 820 366 242

0,09 € TTC / MN

Besoin de renseignements relatifs au contenu de votre déclaration (CNP/CPI, taux de cotisations, etc.) ?

► N°Cristal 0 969 36 22 22

APPEL NON SURTAXE

par ordre de virement

Comportant vos numéros de BUC et de SIRET, la raison sociale de votre entreprise, le trimestre concerné et l'institution ou le Groupe percevant les cotisations.

par chèque

Libellé à l'ordre de GIE DO cotisations et envoyé

dans l'enveloppe retour jointe à l'envoi de bordereaux à :

EURO TVS - Centre de traitement D&O
Métropole 19
134-140, rue
d'Aubervilliers
75166 Paris Cedex 19



Retraite

Le nouveau bordereau de cotisations est arrivé

Comme annoncé dans le Carrefour des entreprises de décembre 2009, le bordereau de cotisations présente désormais les cotisations par régime, par institution et par nature. Son format est proche de celui que vous trouvez sur le portail Net-entreprises. C'est une mise en phase avec les standards des

déclarations dématérialisées qui seront la norme dans un futur proche et le seul mode à subsister.



Vous pouvez consulter le memento du déclarant



Simplifiez-vous la vie et sécurisez vos paiements !

Proposé par l'ensemble des organismes de protection sociale aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés), net-entreprises.fr permet d'effectuer

et de régler par Internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, l'ensemble des déclarations sociales que vous devez effectuer.

Attention à la déclaration tardive de votre DAS 2009

Pour les entreprises qui n'auraient pas encore envoyé leur déclaration annuelle de salaires (DAS), nous rappelons que cet envoi tardif est susceptible de générer des pénalités de retard. Alors n'attendez pas et saisissez en ligne votre déclaration, sur le site Internet D&O. Après identification, les formulaires qui

sont présentés contiennent déjà les informations relatives à votre entreprise et à vos salariés : vous n'avez plus que la saisie des rémunérations à effectuer. Vous pouvez aussi vous connecter sur le portail Net-entreprises qui vous permet d'établir une déclaration selon la norme DADS-U.

Assiette de cotisations et autres valeurs de référence

En 2010, le plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) est de 2 885 €. Les autres valeurs de référence prendront effet à partir du 1^{er} avril.

Consultez le tableau récapitulatif des assiettes de cotisations.

	2009	2010 à effet du 1 ^{er} avril
ARRCO		
Valeur du point	1,1799 €	1,1884 €
Salaires de référence	14,2198 €	14,4047 €
AGIRC		
Valeur du point	0,4186 €	0,4216 €
Salaires de référence	4,9604 €	5,0249 €

Prévoyance

Portabilité des droits (article 14 de l'ANI)

Nous vous rappelons que l'article 14 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) relatif à la portabilité des droits de prévoyance et de santé collectives s'impose à l'ensemble des entreprises. Vous pouvez télécharger les documents vous permettant la mise en place de cette obligation pour vos salariés dont le contrat de travail a été rompu (formulaire de demande de portabilité, lettres types d'adhésion ou de renonciation au dispositif...).



D&O A OUVERT UNE AGENCE À PARIS

Depuis le 11 janvier 2010, l'agence D&O a ouvert ses portes au 174 rue de Charonne dans le 11^e arrondissement de Paris. Nos conseillers clientèle seront heureux de vous recevoir :

**de 9 h à 12 h
et de 13h30 à 17 h**

pour vous apporter aides et conseils. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en appelant le :

01 44 64 39 70

pour choisir le jour qui vous convient.

ACCUEIL D&O

**de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h**
- retraite, prévoyance,
santé :
**174 rue de Charonne
75011 Paris (agence)**
- service social :
sur rendez-vous au

 **0800 106 206**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Santé

La nouvelle offre santé collective D&O

Votre groupe de protection sociale vous propose une nouvelle offre santé collective, avec une couverture de soins plus large et un meilleur rapport qualité/prix parmi un choix de quatre formules. Les prothèses et appareillages sont remboursés jusqu'à 400 % du tarif



de base de la Sécurité sociale. Les remboursements des frais d'hospitalisation atteignent 100 % des frais réels dans certaines options. Toutes les prestations de prévention considérées comme prioritaires par la Sécurité sociale sont prises en charge. Le poste dentaire est amélioré, notamment en ce qui concerne l'orthodontie et les prothèses, de même que les équipements optiques (verres et lentilles). Nouveau : deux garanties couvrent la chirurgie de la myopie, et le « Pack médecine douce » intègre un forfait pour les soins d'acupuncture, en plus de l'ostéopathie et de la chiropractie. Enfin, l'assistance « Vie quotidienne » est incluse dans tous les cas.



Vous pouvez télécharger la plaquette D&O.

Paiement des cotisations

Nous vous rappelons que tous vos règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre du **GIE DO Cotisations** et non à l'ordre d'Euro-TVS qui est notre prestataire d'encaissements.

Si vous ne recevez pas de bordereau pour le trimestre appelé, n'utilisez pas les bordereaux papiers des trimestres précédents mais contactez nous :

Numéro cristal :  **0969 36 22 22** demande de réédition d'un bordereau trimestriel,

Ligne directe : 01 44 64 39 79 demande d'inscription à nos dispositifs de simplification administrative pour le prochain trimestre.

Si vous utilisez un bordereau afférent à un trimestre antérieur, qui porte les références de la période passée, votre paiement sera affecté à ce trimestre et vous recevrez une mise en demeure pour le trimestre courant.

